



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2023/09/163 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020

Service des Affaires Culturelles / BT

OBJET : Contrat avec la Société ETC France relatif à la maintenance des gradateurs du Théâtre Gérard Philipe de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.

Le Maire de Saint-Cyr-l'Ecole-,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

Vu la délibération n°2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que la maintenance des gradateurs du Théâtre Gérard Philipe nécessite l'intervention d'une société spécialisée pour ce type de prestation, la Ville ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet.

Considérant que le projet de contrat de maintenance des gradateurs proposé par la Société ETC répond aux besoins de la commune.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de maintenance est conclu avec la Société ETC France sise Zone Urbaparc – BAT E, 6 boulevard de la Libération, 93200 SAINT-DENIS, en vue d'assurer la maintenance des gradateurs du Théâtre Gérard Philipe à Saint-Cyr-l'Ecole.

Article 2 : Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification. Il sera renouvelable annuellement par reconduction tacite sans pouvoir excéder quatre ans.

Article 3 : Le montant de la redevance annuelle versée à la Société ETC France s'élève à 4099,79 € HT, soit 4919,75 € TTC.

Article 4 : Les crédits afférents sont inscrits au budget courant.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à SAINT-CYR-L'ÉCOLE, le - 8 SEP. 2023

Certifié exécutoire par publication en ligne, le : 11 SEP. 2023

Et par transmission en Préfecture des Yvelines, le : 11 SEP. 2023



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par
Sonia BRAU



Le 8 septembre 2023